

## COMMUNE DE RHODES

Séance du 23 avril 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 16/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 11

**Présents :** Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Arnaud CHRISTOPHE, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean-Luc ELMERICH

### Objet: VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES - 2024\_DCM\_03\_01

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,  
Vu l'article 151 de la Loi de Finances pour 2024

#### Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents :

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,96 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,65 %
- taxe d'habitation : 17,36 %

**CHARGE** Madame/Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire  
Jean-Luc RONDOT

## COMMUNE DE RHODES

Séance du 23 avril 2024

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 16/04/2024

11

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 11

**Présents :** Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Arnaud CHRISTOPHE, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean-Luc ELMERICH

### Objet: DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET DE CREATION D'UNE PISTE DE PADEL - 2024\_DCM\_03\_02

Le Maire expose le projet de création d'une piste de Padel. Il propose les devis suivants :

- la société **PADEL 360** pour la construction de la piste de Padel pour un montant de **28 327,16 € HT** ;
- la société **LAURALU** pour la construction du préau abritant la piste de Padel pour un montant de **73 970 € TTC**
- la société **WEIBEL CREATION** pour la réalisation de la préparation du terrain et de la démolition du mur de frappe existant pour un montant de **24 051,40 € HT**

Le Maire souhaite solliciter :

- l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan 5000 équipements sportifs,
- la Région Grand Est dans le cadre du Soutien aux investissements sportifs,

selon le plan de financement ci-dessous :

Dépense	Montant	Recette & co-financeur	Montant	Taux
Piste de Padel	28 327,16 €	Autofinancement communal	50 539,56 €	40 %
Préau	73 970 €	Agence Nationale du Sport	50 539 €	40 %
Préparation du terrain	24 051,40 €	Région Grand Est	25 270 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>126 348,56 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>126 348,56 €</b>	<b>100 %</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTE,**

**Adopte** le projet selon le plan de financement annoncé.

**Approuve** les devis des sociétés **PADEL 360** pour un montant de **28 327,16 € HT** ; **LAURALU** pour un montant de **73 970 € HT**, **WEIBEL CREATION** pour un montant de **24 051,40 € HT** ;

**Sollicite** l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du budget **2024** ;

**Sollicite** la Région Grand Est dans le cadre du budget **2024** ;

**S'engage** à ne pas débiter les travaux avant la réception de la notification d'attribution de l'aide par les Assemblées Délibérantes ;

**Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire  
Jean-Luc RONDOT